

SERVICE MUNICIPAL
Des AFFAIRES SCOLAIRES (SMAS)
Tèl : 04.92.21.53.24 et 04.92.21.53.25
Fax : 04.92.21.53.41
e-mail : affaires.scolaires@mairie-briancon.fr

BUREAU OUVERT
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et 13h30 à 17h00
REGLEMENT :
à réception de la facture, les :
lundi, mardi, jeudi et vendredi

RESERVATION CANTINE



NOM(S)PRENOM(S).....

ECOLECLASSE.....

DECEMBRE 2010



Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		2	3
6	7	9	10
13	14	16	17

R A P P E L

- . pas de réservation par téléphone
- . les repas doivent être réservés impérativement le jeudi midi dernier délai pour la semaine concernée
- . les repas non annulés 48H avant seront facturés
- . l'absence pour maladie devra être justifiée par un certificat médical, dans ce cas les repas seront décomptés
- . Un justificatif (ex : convocation...) doit être fourni pour toute inscription au-delà du jeudi midi avant la semaine concernée.